



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 34

DELIBERATION
n° 2025 - 01 - 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 27 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 février, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 20 février, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sylvie MORNET, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Francine ZIMMERLIN, Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Patricia ROUVREAU, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Dominique SIONNEAU, Sandra DUBOS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Valérie VECCHI, Tiphonie JACOMINO.

Pouvoirs : Francine ZIMMERLIN à André COQUELIN / Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Jean-Baptiste RABINIAUX à Lucien PRINCE / Patricia ROUVREAU à Thierry FAVREAU / Muriel HABERT à Isabelle TESSIER / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Sandra DUBOS à François BLANCHET / Christine CRESTOIS à Jean-Pierre STEPHANO / Olivier ROBIC à Jean-Yves LEBOURDAIS / Valérie VECCHI à Laurent BOUDELIER.

Séverine BESSONNET LE CLEC'H est désignée secrétaire de séance.

**Accompagnement et sensibilisation des
entreprises à l'innovation : renouvellement du
partenariat avec ORYON**

Dans un rapport, publié en septembre 2024, sur la compétitivité de l'économie européenne, Mario DRAGHI, l'ancien Président de la Banque Centrale Européenne, a souligné le risque de décrochage économique de l'Union Européenne par rapport aux USA et à la Chine.

Selon lui, la solution pour relancer la croissance économique européenne est l'innovation.

M. DRAGHI considère, en effet, qu'il y a aujourd'hui urgence à « *libérer le potentiel d'innovation* » en Europe, pour éviter un déclassement économique du continent sur la scène mondiale.

Dix ans avant la publication du rapport DRAGHI, c'est-à-dire en 2014, La Roche sur Yon Agglomération a mis en place un Centre de Ressources en Innovation géré par son agence de développement économique ORYON, en vue d'aider les créateurs et les entrepreneurs dans leurs projets d'innovation.

Souhaitant créer, à terme, une Technopole en Vendée, l'Agglomération yonnaise a proposé, en 2023, à quatre intercommunalités du département (*la Communauté de Communes du Pays des Herbiers, la Communauté de Communes du Pays de Fontenay Vendée, Les Sables d'Olonne Agglomération et le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération*) de la rejoindre, afin de lancer une expérimentation d'un an, pour tenter de favoriser et développer l'innovation dans les entreprises.

Suite à l'accord de son Conseil Communautaire en date du 20 juillet 2023, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération a signé, fin 2023, avec ORYON, une convention de partenariat d'une durée d'un an, moyennant une participation de la Collectivité de 29 000 € HT (34 800 € TTC).

Ceci a permis de mener, tout au long de l'année 2024, en lien avec le service « Développement Economique » du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, des actions de promotion, d'animation et d'accompagnement des entreprises locales à l'innovation, telles que :

- une permanence spéciale Innovation, une fois par mois dans les locaux de la Communauté d'Agglomération,
- un accompagnement personnalisé de deux projets innovants sur notre territoire,
- l'organisation de trois ateliers thématiques à la Communauté d'Agglomération (« *Démystifier l'innovation* » en mars 2024, « *Financer mes innovations* » en mai 2024, « *Brevet et propriété industrielle* » en novembre 2024).

Ainsi, plusieurs petites entreprises locales, innovantes et prometteuses, ont pu bénéficier des conseils et du réseau du CRI de La Roche sur Yon pour faire avancer leurs projets d'innovation, qui, s'ils réussissent, devraient, en principe, pouvoir générer, à terme, des retombées sur le Pays de Saint Gilles Croix de Vie, en termes de développement économique et d'emploi.

L'expérimentation d'un an allant prendre fin, ORYON a proposé, en novembre 2024, à la Communauté d'Agglomération, un renouvellement de ce partenariat (*voir document ci-joint*), pour deux ans supplémentaires, c'est-à-dire pour les années 2025 et 2026, avec ajout de nouvelles prestations :

- accompagnement de quatre projets innovants par territoire,
- organisation de deux « pitch training » par an, c'est-à-dire s'entraîner à convaincre (investisseurs et banquiers) en un temps record,
- lancement d'un appel à projet innovant thématique sur l'ensemble des territoires partenaires.

Eu égard aux prestations supplémentaires apportées par ORYON, le coût de la prestation va s'élever à 34 000 € HT (40 800 € TTC) par an.

Saisis de la question le 10 décembre 2024, les membres du Groupe de Travail « Développement Economique » ne sont pas parvenus à se prononcer de manière unanime : certains élus étaient favorables, d'autres ne l'étaient pas. Il a ainsi été convenu de laisser le Bureau Communautaire décider, seul sur ce point, sans avis du Groupe de Travail.

**Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5216-1 et suivants, et L5216-5-I.1°,

Vu la délibération n° 2023-05-10 en date du 20 juillet 2023, approuvant l'engagement du Pays de Saint Gilles Agglomération dans un partenariat expérimental avec ORYON, basé sur l'innovation dans les entreprises,
Vu la convention cadre d'accompagnement expérimental des entreprises à l'innovation pour 2024, signée avec ORYON le 16 octobre 2023,
Vu l'avis du Groupe de Travail « Développement Economique » en date du 10 décembre 2024,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 16 janvier 2025,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : de donner son accord pour renouveler le partenariat, avec ORYON-CRI, sur l'accompagnement et la sensibilisation des entreprises à l'innovation, pour une durée de deux ans ;

Article 2 : d'approuver la conclusion d'une convention de partenariat 2025-2026 avec ORYON-CRI moyennant le versement, à ORYON-CRI, d'une somme annuelle de 34 000 € HT (40 800 € TTC) ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et toute pièce en exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance,

Severine BESSONNET LE CLEC'H

Givrand, le 4 mars 2025

Le Président,

François BLANCHET



Certifié exécutoire par le Président compte tenu :
- de la transmission au contrôle de légalité le : 06 MARS 2025
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 06 MARS 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.